
Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1834.

Rapport de la commission chargée de l'examen des projets présentés par M. le Ministre de la guerre à la séance du 22 courant.

MESSIEURS,

Votre commission a examiné le projet de transfert de la somme de 2,800,000 francs, du budget de la guerre pour l'exercice de 1833, au budget de 1834. Elle m'a chargé d'avoir l'honneur de vous présenter son rapport.

Les motifs qui accompagnent le projet de loi paraissant peu clairs, la commission a invité M. le ministre de la guerre à assister à ses délibérations. Obtempérant à cette demande, M. le ministre de la guerre nous a déclaré : qu'ayant appris que le roi de Hollande augmente son armée de ligne et réorganise sa schutterye; que, d'un autre côté, les événemens récents exigeant l'envoi de troupes dans le Luxembourg, le gouvernement avait pris la résolution d'augmenter l'armée de 20 hommes par compagnie, c'est-à-dire de 7000 hommes, lesquels, devant coûter approximativement 7000 francs par jour, exigent une dépense, pour 300 jours, de 2,100,000 francs. Le surplus du transfert servira à faire face aux dépenses de déplacement et de cantonnement des troupes qui seront envoyées dans le Luxembourg.

M. le ministre-directeur de la guerre a fait observer à la commission que la somme de 2,850,000 francs, objet du transfert proposé, ne se compose pas en totalité d'économies proprement dites, mais qu'une partie de cette somme, c'est-à-dire celle de 1,946,739 francs 71 cent., provient du remboursement, fait par plusieurs corps, des avances qu'ils avaient reçues pour la masse d'habillement.

Votre commission a pensé qu'il eût été convenable de porter cette somme au budget des voies et moyens, parce qu'elle est plutôt une recette extraordinaire qu'une économie; elle estime que, pour l'avenir, il conviendrait, pour le bon ordre de la comptabilité, d'en agir ainsi; mais le budget des

voies et moyens ayant été voté pour cette année, elle vous propose de considérer la somme tout entière de 2,850,000 francs comme un excédant de crédit sur l'exercice de 1833, dont il pourra être disposé par crédit spécial, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la voie de transfert d'un exercice à l'autre.

Délibérant sur le fond même de la proposition du gouvernement, la commission a pensé qu'elle n'était qu'une de ces demi-mesures toujours onéreuses et sans résultat pour le pays; elle a été unanime pour exprimer à M. le ministre de la guerre ses doutes sur l'efficacité de sa proposition. En effet, le gouvernement a pris la résolution de rappeler sous les armes vingt hommes par compagnie, pour mettre notre armée au niveau de l'armée hollandaise, et en même temps pour envoyer des troupes dans le Luxembourg; notre armée étant aujourd'hui à peu près égale à l'armée hollandaise, il est évident qu'il ne suffit pas de rappeler sous les armes un nombre d'hommes égal à celui qui est rappelé en Hollande, mais qu'il faut encore combler le vide résultant de l'envoi, dans le Luxembourg, d'un corps d'armée destiné à laver l'affront que nous y avons reçu, et pour faire respecter à l'avenir l'honneur belge et l'intégrité du territoire.

La commission a donc été unanimement d'avis que la proposition du gouvernement était peu satisfaisante. Elle l'a considérée comme insuffisante si le gouvernement est décidé à prendre l'attitude digne d'un peuple libre et indépendant; elle l'a trouvée superflue et inutilement onéreuse, si le gouvernement ne veut faire qu'une vaine démonstration et s'en rapporter aveuglément aux décisions des cabinets étrangers.

La commission a pensé que les événements du Luxembourg, combinés avec les armemens clandestins de la Hollande, peuvent être considérés comme un commencement d'exécution d'un plan plus vaste. Les souvenirs si douloureux des désastres du mois d'août se sont reproduits plus vifs et plus poignans; elle a pensé qu'instruit par l'expérience, le gouvernement serait inexcusable si une irruption soudaine venait punir, une seconde fois, la Belgique de l'imprévoyance de ses ministres.

En conséquence, Messieurs, votre commission vous propose de passer à l'ordre du jour sur la proposition du gouvernement, ou, tout au moins, d'en ajourner l'adoption jusqu'à ce que les ministres se soient expliqués catégoriquement sur notre situation politique à l'égard de la Hollande, de la conférence de Londres, de la Diète germanique et de nos alliés, et surtout, jusqu'à ce qu'ils aient instruit la Chambre des mesures qu'ils ont prises pour replacer le pays dans une attitude digne de sa régénération politique.

Signé, FALLON, président; GENDEBIEN, rapporteur; DESMANET, WATLET, D'HUART, DEPUYDT, secrétaire; H. VILAIN XIII, DUMORTIER, H. DE BROUCKERE.